



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2025

Le 10 juin 2025, le Conseil Municipal, convoqué le 3 juin 2025, s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe afin de délibérer sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

N°2025.06.01	Acquisition de terrain Terre de Poussilard aux abords du chemin d'exploitation n°11
N°2025.06.02	Classement du chemin rural n°11 en voie communale
N°2025.06.03	Création d'une servitude de passage sur la parcelle ZB 131
N°2025.06.04	Convention d'autorisation de passage sur la parcelle ZB 129 entre la commune de Vatan et la Communauté de Communes Champagne Boischauts

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile (arrivée à 19h33), MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoir : SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane.

Absent : TARTIÈRE Steeven.

1-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 avril 2025.

2-COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Devis acceptés depuis le dernier conseil :

Date	Objet du marché	Fournisseur	Montant engagé TTC
14/04/25	Travaux sur ossuaire	PF COUSIN	480.00 €
22/04/25	Fournitures administratives	SPRINT	102.48 €
24/04/25	Panneaux de rues	SIGNAUX GIROD	2 380.68 €
24/04/25	Bâches podium	BERRY SELLERIE	2 220.00 €
28/04/25	Feu d'artifice 2025	ARTS EVENTS	7 200.00 €
30/04/25	Fournitures électriques	REXEL	2 809.15 €
30/04/25	Fournitures administratives	SPRINT	10.15 €
13/05/25	Réalisation panneau subventions	SODIMASS	918.00 €
16/05/25	Fournitures administratives	SPRINT	498.91 €
23/05/25	Nettoyage vitres FS	HMPC	300.00 €
03/06/25	Contrat assurances véhicules leasing	THELEM	1 502.81 €

Le conseil municipal prend acte des décisions.

3-ACQUISITION DE TERRAIN TERRE DE POUSSILARD AUX ABORDS DU CHEMIN D'EXPLOITATION N°11

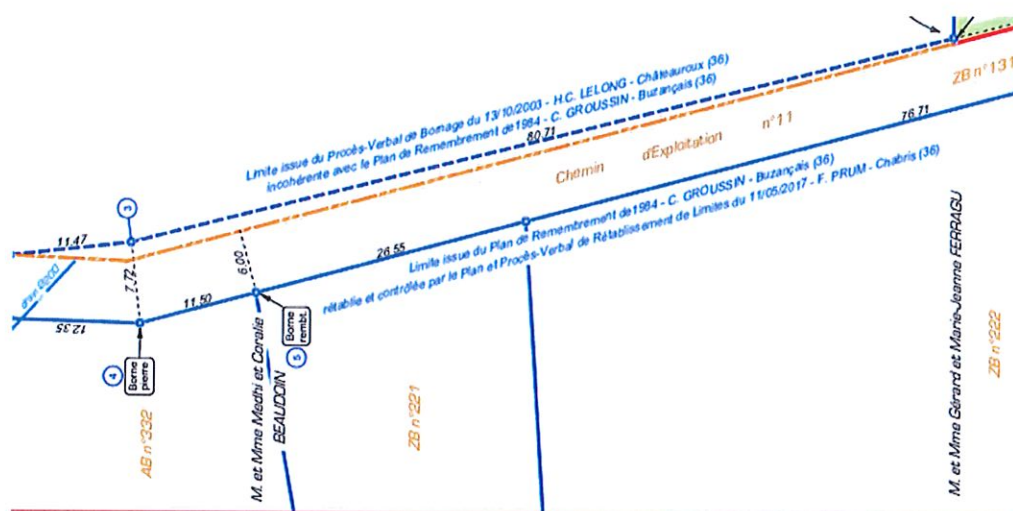
Dans le cadre de l'aménagement de l'extension de la ZAC des Noyers, le cabinet Biagéo a été mandaté par la Communauté de Communes Champagne Boischauts (CCCB) pour effectuer le bornage de la zone.

Ces opérations ont révélé une incohérence entre le plan de remembrement de 1984 et le plan de bornage déjà réalisé en 2003 pour la limite entre les parcelles ZB n°131, correspondant au chemin d'exploitation n°11 propriété communale et la ZB 210, propriété de la SCI de la Terre Chouanne.

Dans la mesure où la commune de Vatan souhaite rétrocéder la gestion du chemin d'exploitation à la CCCB,

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité le rachat d'une partie de la parcelle ZB 210 appartenant à la SCI de la Terre Chouanne au prix de dix euros et d'une surface de 95 m². Il s'agit d'un fossé d'une longueur 92.15 mètres.

Les frais notariés seront à la charge de la commune de Vatan.



Le Maire explique que lorsqu'il y a eu l'aménagement de la ZAC des Noyers, le géomètre s'est aperçu que le fossé était encore à Gruau alors qu'il est à la commune. Mme BONNARD, DGS, précise que toutes les délibérations de ce soir sont liées et sont prises à la demande de la CCCB qui doit signer les actes avec tous les propriétaires des zones concernées pour l'aménagement de la future ZAC.

4-CLASSEMENT DU CHEMIN RURAL N°11 EN VOIE COMMUNALE

Vu l'article L2141-3 du code de la voirie routière qui prévoit que le classement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable sauf si ce classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant qu'il est nécessaire de classer ce chemin rural dans la voirie communale pour le transférer à la Communauté de Communes Champagne Boischauts (CCCB) dans le cadre de l'aménagement de l'extension de la ZAC des Noyers ;

Considérant que la Communauté de Communes Champagne Boischauts (CCCB) a sollicité la commune de Vatan afin qu'elle lui cède la gestion de cette voie communale cadastrée ZB 131 identifiée comme voie de sortie de la future ZAC ;

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité :

- D'accepter le classement du chemin rural n°11, cadastré ZB 131 en voirie communale ;
- D'accepter le transfert de propriété de cette voie au bénéfice de la Communauté de Communes Champagne Boischauts lorsque la voie sera revêtue ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder aux formalités et signer tout acte et pièce se rapportant à ce dossier.

Mme BONNARD précise que le transfert sera effectif lorsque la voie sera revêtue (dans plusieurs mois ou l'année prochaine).

5-CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE ZB 131

Dans le cadre de l'aménagement de l'extension de la ZAC des Noyers, la Communauté de Communes Champagne Boischauts (CCCB) va acquérir une partie de la parcelle ZB 130 appartenant aux consorts POPINEAU.

Considérant que les Consorts POPINEAU doivent pouvoir bénéficier d'une servitude de passage à partir du chemin d'exploitation n°11 cadastré ZB 131 devenu voie communale ;

Considérant que ces opérations vont aussi impacter les consorts FERRAGU, propriétaires de la parcelle ZB 225 ;

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la création d'une servitude de passage sur la parcelle ZB 131 en faveur des consorts POPINEAU et FERRAGU ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder aux formalités et signer tout acte et pièce se rapportant à ce dossier.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une servitude au profit des consorts Mrs FERRAGU et POPINEAU afin qu'ils puissent passer sur leurs propriétés respectives le temps des travaux.

6- CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR LA PARCELLE ZB 129 ENTRE LA COMMUNE DE VATAN ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE BOISCHAUTS

Afin de permettre l'accès des parcelles ZB 226 à ZB 228, via la ZB 227 par la parcelle ZB 129, il convient d'en définir les modalités par convention.

Le conseil municipal, sans discussion, accepte à l'unanimité la proposition de convention entre la commune de Vatan et la Communauté de communes Champagne Boischauts, présente en annexe.

Mme BONNARD explique que c'est un fossé qui appartient à la commune et qui va être busé par la CCCB.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h41.

Le Maire informe l'assemblée que deux décès par suicide ont été enregistrés sur la commune durant le weekend.

Il informe également l'assemblée qu'au dernier conseil d'administration de l'EHPAD, a été évoqué la fusion des établissements de Vatan, Levroux, Valençay et Châteauroux qui serait effective au 1^{er} janvier 2026.

La structure représenterait 2 200 lits (2^{ème} EHPAD le plus important de France) et serait implantée à Châteauroux. Vatan, Levroux et Valençay seraient donc des annexes. Le Maire est en désaccord avec cette fusion mais il ne peut pas vraiment aller contre puisque l'EHPAD de Vatan est déficitaire de 200 000 euros et que les fusions sont en général réalisées par souci d'économies budgétaires.

Espace aux adjoints

M. Alain MALASSINET informe que la buvette de la pétanque est terminée. Les derniers coups de peinture a été faits ce matin. Il précise le beau travail de charpente réalisé.

Mme Frédérique FOURRÉ informe du retard dans l'élaboration de la carte touristique qui doit être retravaillée.

Le Maire informe que le comptable est en arrêt maladie depuis un mois et demi et que c'est Mme BONNARD qui prend en charge la comptabilité.

Il rappelle que le repas des élus avec les agents se déroule ce vendredi et demande aux conseillers retardataires de répondre à l'invitation.

Il précise que le départ en retraite de Jean-Noël PRÉVOST est reporté mais qu'il assistera au repas de vendredi soir.

Le Maire,
Philippe MÉTIVIER.



Le secrétaire de séance,
Patrice FORBEAU.

